

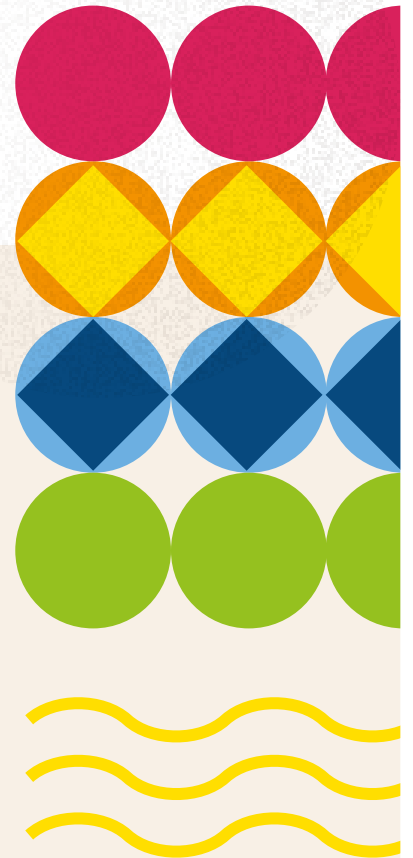
# Pour une relance **francophonie et des langues officielles** au Canada

Priorités électorales des communautés  
francophones et acadiennes

## Qui nous sommes

Créée en 1975, la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada est la voix nationale de 2,7 millions de Canadiens et de Canadiennes d'expression française vivant en situation minoritaire dans neuf provinces et trois territoires. Elle regroupe 20 membres, soit 12 associations francophones porte-parole provinciales et territoriales et huit organismes nationaux représentant divers secteurs d'activités et clientèles (alphabétisme, culture, justice, aînés, jeunesse, femmes, petite enfance, collèges).

Les francophones en situation minoritaire sont présents dans toutes les circonscriptions fédérales au pays. Ils et elles vivent en français au quotidien, grâce à un réseau d'organismes communautaires et culturels, d'écoles et d'institutions postsecondaires, de services de santé et d'entreprises. Les engagements des candidats, des candidates et des partis politiques sur les questions linguistiques influencent leurs choix électoraux.



# Priorités électorales

## 1 Plan de relance pour la francophonie

### L'enjeu

La pandémie a fragilisé la francophonie et la dualité linguistique au pays. Les impacts se déclinent, notamment, des manières suivantes :

- **Perte de vitalité du français et des communautés qui le parlent**

- Plusieurs entités culturelles et communautaires qui faisaient vivre le français au quotidien ont dû fermer leurs portes et sont à risque;
- L'éducation en ligne a également affecté la confiance langagière de plusieurs jeunes et provoqué un recul linguistique pour plusieurs d'entre eux;
- La pandémie a eu des impacts sociaux et économiques disproportionnés sur certains groupes spécifiques, dont les aînés et aînées, les femmes, les personnes immigrantes et issues des communautés racisées, ainsi que les artistes et travailleurs et travailleuses de la culture;

- **Perte de l'actif principal qui soutient le réseau associatif de la francophonie**, soit les bénévoles;

- **Fragilisation de centres multi-services** qui dépendaient, par exemple, des revenus de la salle de spectacle pour financer les services de garde.

**En plus des impacts de la COVID, nos communautés ont dû faire face à d'autres défis qui menacent leur existence :**

- **Pénuries de main-d'œuvre** dans divers secteurs clés (économie, éducation, santé, petite enfance, vie communautaire, culture, fonction publique);
- **Problèmes financiers sérieux pour plusieurs institutions postsecondaires de langue française.** Ceci oblige les étudiants à suivre des programmes de formation en anglais;
- **Stagnation de l'immigration francophone en milieu minoritaire.** Le gouvernement fédéral n'atteint pas ses cibles en immigration francophone depuis 2003, menant à une chute du poids démographique de la francophonie canadienne au cours des deux dernières décennies;
- **Pénurie de places dans les services de garde en français**, obligeant les parents francophones à inscrire leurs enfants dans des garderies anglophones, ce qui augmente l'assimilation.

---

## La solution

Nous souhaitons que votre parti s'engage à inclure dans la reprise post-COVID des mesures d'appui spécifiques, adaptées et vigoureuses pour que les communautés puissent récupérer le capital économique, social et culturel perdu pendant la pandémie.

### Notamment :

Des solutions concrètes pour répondre à la pénurie de main-d'œuvre francophone et bilingue dans plusieurs secteurs de développement, ainsi qu'aux besoins de formation continue de cette main-d'œuvre partout au pays;

Des investissements pour appuyer la relance des organismes et institutions communautaires et culturelles de la francophonie canadienne;

Un fonds permanent pour appuyer le développement du réseau postsecondaire de langue française en milieu minoritaire;

Des fonds dédiés à la petite enfance en français dans un nouveau programme national de garderies;

De nouveaux mécanismes pour rétablir et augmenter le poids démographique de la francophonie par une politique en immigration francophone visionnaire et efficace;

Un engagement à fournir un accès universel à l'apprentissage du français pour tous les Canadiennes et Canadiens;

Une protection des investissements actuels du *Plan d'action pour les langues officielles* et une augmentation importante de l'enveloppe du prochain plan en 2023-2028.

## 2 Modernisation de la *Loi sur les langues officielles* (LLO)

### L'enjeu

La *Loi sur les langues officielles* n'a pas été modernisée de fond en comble depuis 1988. Elle n'est donc plus adaptée à la réalité du Canada moderne, et aux besoins des communautés francophones en situation minoritaire.

Il existe une perte de vitesse généralisée par rapport à la dualité linguistique dans l'appareil fédéral. En conséquence, le statut du français comme langue officielle au même titre que l'anglais est remis en question.

L'apprentissage du français n'est pas universellement accessible à l'ensemble des citoyens au Canada, ce qui a mené à une stagnation de la connaissance des deux langues officielles chez les non-francophones.

Il existe depuis trois ans un consensus parmi tous les partis politiques de l'importance d'une modernisation rapide de la *Loi sur les langues officielles*. Les communautés francophones et acadiennes attendent cette modernisation depuis plusieurs années.

**Le 15 juin 2021, le gouvernement a déposé le projet de loi C-32 : *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois*. Ce projet de loi inclut plusieurs demandes de la francophonie canadienne, dont :**

- la reconnaissance de la réalité particulière du français au Canada et en Amérique du Nord;
- le besoin de mesures différenciées pour atteindre l'égalité réelle des deux langues,
- le droit d'être entendu devant la Cour suprême sans l'aide d'un interprète;
- la protection des institutions clés des communautés, notamment les institutions postsecondaires et culturelles;
- la protection du Programme de contestation judiciaire;
- le renforcement des mesures positives pour appuyer le développement des communautés linguistiques en situation minoritaire.

Toutefois, le projet de loi n'inclut pas toutes les mesures que les communautés francophones et acadiennes estiment nécessaires pour une Loi réellement respectée.

---

## La solution

Les communautés francophones et acadiennes veulent que le prochain gouvernement s'engage à déposer dans ses 100 premiers jours un projet de loi reprenant l'essentiel des mesures visées par C-32 pour moderniser la *Loi sur les langues officielles*, en y ajoutant en sus :

### La désignation du Conseil du Trésor comme seule et unique agence centrale responsable de la coordination et de la mise en œuvre de la *Loi* :

La proposition du gouvernement est centrée sur le renforcement du rôle de Patrimoine canadien pour la mise en œuvre de la LLO, avec un appui supplémentaire du Conseil du Trésor. La FCFA insiste : cinq décennies d'observation du fonctionnement de l'appareil fédéral nous ont prouvé qu'il est fondamental de désigner **une seule entité centrale responsable** de la coordination globale de la mise en œuvre de la LLO. Nos communautés sont unanimes, c'est le changement le plus important qu'elles veulent voir dans une loi modernisée.

### L'élargissement des pouvoirs du commissaire aux langues officielles :

Il faudra que le commissaire dispose d'un **pouvoir d'ordonnance** qui s'étende à la Partie VII de la *Loi*, et qu'il puisse disposer d'un pouvoir de **sanctions pécuniaires**. Ces deux pouvoirs sont essentiels pour que le Commissaire puisse effectuer un travail crédible auprès des institutions fédérales en vue d'assurer leur conformité avec la *Loi*.

### Renforcer la Partie VII de la LLO :

Cette partie s'adresse spécifiquement au développement des communautés linguistiques en situation minoritaire. Pour le moment, le gouvernement compte mieux circonscrire les obligations de la Partie VII dans un règlement. Cela dit, la FCFA tient à ce que le principe de « mesures positives » soit clarifié dans le libellé même de la *Loi*, de même que certains principes d'interprétation de la Partie VII, dont :

- des dispositions pour encadrer les **consultations des communautés** et leur participation à la mise en œuvre de la *Loi*;
- l'obligation de négocier des **clauses linguistiques exécutoires** dans les ententes et transferts avec les provinces et territoires;
- la reconnaissance de **l'esprit réparateur des mesures positives** et du principe de l'égalité réelle.

### S'engager à rétablir et augmenter l'immigration francophone partout au pays :

Le projet de loi établit pour la première fois une obligation du gouvernement fédéral d'adopter une politique en immigration francophone. La FCFA tient à ce que cette politique soit clairement liée à un objectif de rétablir et **d'augmenter le poids démographique de la francophonie canadienne**, incluant le Québec.

## **Notre réseau est là pour vous!**

Nous vous remercions d'avoir pris connaissance de ce résumé des enjeux prioritaires de la francophonie canadienne. C'est avec plaisir que nous vous offrirons tout complément d'information nécessaire. Nous sommes également disposés à vous aiguiller vers les leaders de nos organismes qui œuvrent dans votre région ou dans le secteur de votre intérêt.

Merci de votre engagement dans la vie politique de notre pays et bonne chance lors de cette campagne électorale!

**fcfa.ca**

